

TRANSFERT AUX NATIONS UNIES DE
CERTAINES FONCTIONS CONSULTATIVES DE L'UNRRA
EN MATIERE DE SERVICE SOCIAL

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

I. - LA RESOLUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

La Résolution E/234, présentée par la Délégation des Etats-Unis et adoptée par le Conseil économique et social, le 1er octobre 1946, a la teneur suivante:

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL,

Prenant acte de la résolution No 95, adoptée au cours de la cinquième Session du Conseil de l'UNRRA en août 1946, concernant l'opportunité qu'il y aurait à transférer aux Nations Unies les activités exercées par l'UNRRA dans le domaine du service social, à l'exclusion de celles qui se rapportent aux personnes déplacées,

1. INVITE

le Secrétaire général, aux fins de transfert aux Nations Unies de certaines fonctions consultatives urgentes et importantes dans le domaine du service social exercées par l'UNRRA, en tenant spécialement compte des besoins des enfants,

- (a) à se concerter immédiatement avec le Directeur général de l'UNRRA;
- (b) à entreprendre toutes études et enquêtes, et à formuler toutes recommandations qu'il jugera nécessaires pour faciliter une décision au sujet des mesures à prendre par les Nations Unies;
- (c) à soumettre des recommandations à l'Assemblée générale sur toutes questions nécessitant son autorisation ou des dispositions financières spéciales;
- (d) à prendre toute autre mesure qu'il jugera utile à la lumière des consultations, études et enquêtes susmentionnées et à la lumière de toute mesure qui aurait pu être prise par l'Assemblée générale;
- (e) à présenter à la Commission des questions sociales, lors de sa première réunion, un rapport sur les mesures qui ont été prises;

RECEIVED

NOV 15 1946

UNITED NATIONS
ARCHIVES

27/10

2. PRIE

La Commission des questions sociales de formuler, au cours de sa première réunion, des recommandations concernant les mesures nécessaires en vue de poursuivre les activités essentielles de l'UNRRA dans le domaine du service social.

L'exposé qu'a fait le délégué des Etats-Unis en présentant la résolution ci-dessus au Conseil économique et social, montre clairement que les fonctions consultatives visées doivent être interprétées dans un sens large (1).

Déjà une résolution adoptée le 21 juin 1946 par le Conseil économique et social, après l'examen du rapport de la Commission temporaire des questions sociales, attirait l'attention de la future Commission permanente des questions sociales sur "la nécessité urgente de trouver le moyen de donner suite aux aspects importants des activités de l'UNRRA mentionnées dans le rapport au moment où cette Organisation cessera d'exister."

II. LES MESURES PRISES PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Conformément à la résolution du Conseil, le Secrétaire général a pris des dispositions pour que les représentants de l'UNRRA et le Secrétariat des Nations Unies se concertent. Les documents fournis par la Direction de l'UNRRA ont été examinés par un Comité mixte UNRRA-Nations Unies, afin de déterminer l'étendue et le coût des fonctions les plus importantes exercées par l'UNRRA dans le domaine du service social, fonctions dont le transfert aux Nations Unies devrait être recommandé par le Secrétaire général.

On a cherché tout d'abord à fixer clairement l'étendue et le coût des fonctions actuellement assumées par l'UNRRA. Cette tâche ne fut pas aisée, particulièrement parce que 1° l'UNRRA n'a pas eu de programme uniforme de service social dans les pays assistés; 2° l'UNRRA n'a pas établi de délimitation entre les fonctions consultatives et l'assistance proprement dite. La mission principale de l'UNRRA a consisté à fournir des produits. Les pays bénéficiaires exécutent leur propre programme de service social en distribuant des produits alimentaires, des textiles et des fournitures médicales,

(1) M. J.G. WINANT, représentant des Etats-Unis, s'est exprimé devant le Conseil dans les termes suivants : "Les fonctionnaires fournis par l'UNRRA ont joué le rôle de conseillers auprès des autorités gouvernementales en vue de rétablir et de mettre au point un système permanent de service social. L'UNRRA a mis à la disposition des Gouvernements des renseignements sur de multiples aspects de l'oeuvre de reconstruction et de relèvement et elle a coordonné l'activité des organisations bénévoles. Cette activité d'ordre social exige, pour aider efficacement les familles et les individus à résoudre leurs problèmes économiques, le concours d'experts possédant, par formation et par expérience, le sens pratique et le savoir-faire qui permettent de tirer le meilleur parti possible des ressources d'une collectivité. Pareille ingéniosité est aussi importante dans le domaine social que le savoir-faire de l'ingénieur dans la production industrielle.

(Document E/PV/29, traduction française, page 77).

procure par l'UNRRA ainsi qu'en finançant en partie ces programmes à l'aide des recettes de la vente d'autres fournitures de l'UNRRA. L'UNRRA n'envoie des spécialistes sociaux qu'aux pays qui lui en font la demande. Dans certains d'entre eux, un ou deux spécialistes donnent au gouvernement des conseils sur la structure et l'organisation de l'ensemble des services sociaux fonctionnant dans le cadre national. Dans d'autres, ils contrôlent les services sociaux et forment le personnel local de ces services en collaboration avec les autorités locales. D'autres pays encore, tout en pratiquant des programmes d'assistance et en utilisant les fournitures de l'UNRRA, n'ont pas demandé à cet organisme de leur prêter des spécialistes du service social.

Des informations obtenues à la suite de cette consultation sont résumées brièvement ci-après :

III. L'AIDE APPORTÉE PAR L'UNRRA DANS LE DOMAINE SOCIAL.

L'aide apportée par l'UNRRA dans le domaine du service social s'étend à cinq grandes catégories de services bien distincts.

1. Protection de l'enfance.
2. Formation du personnel social.
3. Rétablissement des organisations et des institutions d'assistance sociale.
4. Protection des personnes physiquement déficientes.
5. Coordination des activités des institutions bénévoles.

Le tableau suivant montre la répartition géographique de l'aide apportée par l'UNRRA :

Protection de l'enfance	Formation du personnel social	Rétablissement des organisations et institutions de service social	Protection des personnes physiquement déficientes	Coordination des fonctions des institutions bénévoles..
Albanie	-	Albanie	-	-
Autriche	Autriche	Autriche	-	Autriche
RSS de		RSS de		
Biélorussie	-	Biélorussie	-	-
Chine	Chine	Chine	Chine	Chine
Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie	Tchécoslovaquie
Dodécanèse	Dodécanèse	Dodécanèse	Dodécanèse	Dodécanèse
Ethiopie	Ethiopie	-	-	Ethiopie
Finlande	-	Finlande	-	Finlande
Grèce	Grèce	Grèce	Grèce	Grèce
Hongrie	-	Hongrie	-	Hongrie
Italie	Italie	Italie	-	Italie
Philippines	Philippines	Philippines	-	-
Pologne	Pologne	Pologne	Pologne	Pologne
RSS d'Ukraine	-	RSS d'Ukraine	-	-
Yougoslavie	-	Yougoslavie	Yougoslavie	Yougoslavie

Les pays qui reçoivent des fournitures de l'UNRRA et qui ont mis en vigueur un programme de service social sans l'aide des conseillers appartenant à l'UNRRA sont les suivants :

Albanie
RSS de Biélorussie
Finlande
Philippines
RSS d'Ukraine
Yougoslavie

On trouvera des détails sur les programmes appliqués dans les différents pays aidés par l'UNRRA dans le tableau annexé au présent rapport.

LE PERSONNEL INTERNATIONAL

Au total 247 assistants sociaux professionnels envoyés par l'UNRRA apportent leur concours aux services sociaux des pays qui en ont fait la demande. Ces 247 assistants professionnels émergent au budget de l'UNRRA pour 1946 pour une somme de \$ 1.216.015. Ces chiffres ne comprennent pas les indemnités journalières, les frais de voyage, le coût du personnel des administrations centrales (Division du service social) et du personnel recruté localement.

LA FORMATION DU PERSONNEL LOCAL

On a constaté que la formation des assistants sociaux est un des moyens les plus efficaces d'apporter une aide constructive aux pays intéressés. L'aide internationale doit être conçue de manière à permettre éventuellement aux pays bénéficiaires de faire face eux-mêmes aux exigences de services sociaux bien organisés et bien équipés.

C'est dans ce but qu'en 1946, l'UNRRA sur la pressante insistance d'un certain nombre de gouvernements, a pris les mesures nécessaires pour permettre à 39 fonctionnaires supérieurs des services sociaux des pays assistés, de se rendre à l'étranger afin de perfectionner leurs connaissances techniques.

LE MATERIEL DE FORMATION ET DE DEMONSTRATION

TECHNIQUE

Dans les pays secourus par l'UNRRA, beaucoup de civils ont été blessés au cours de bombardements, d'explosions et d'accidents causés par des mines. De nombreux enfants sont devenus aveugles ou ont été mutilés. Parmi les combattants de la Résistance, les grands blessés n'ont guère pu recevoir de soins médicaux adéquats et il a fallu pratiquer des amputations beaucoup plus fréquentes qu'à la suite de combats entre armées régulières.

Pour ces raisons, l'UNRRA a fourni du matériel et des techniciens pour permettre à ces pays de réduire les grands invalides.

La Pologne, la RSS de Biélorussie, la Tchécoslovaquie, la Grèce, la RSS d'Ukraine, la Yougoslavie et la Chine ont reçu des machines et des fournitures pour la fabrication des membres artificiels, ainsi que des prototypes de membres artificiels. Les sommes que l'UNRRA a dépensées pour ces fournitures sont approximativement les suivantes :

Pologne	\$ 350.000
RSS de Biélorussie	100.000
Tchécoslovaquie	(renseignement fait défaut)
Grèce	250.000
RSS d'Ukraine	150.000
Yougoslavie	400.000
Chine	115.000

Des techniciens ont été envoyés en Pologne, en Grèce et en Yougoslavie pour aider ces pays à mettre sur pied un programme de rééducation physique et sociale des invalides. La Chine a demandé le même genre d'assistance. Des experts ont procédé notamment à des démonstrations sur la manière d'utiliser l'outillage et le matériel et ont appris à des nationaux du pays à fabriquer les membres artificiels.

Il y a lieu d'attirer l'attention sur deux activités importantes pour la rééducation des mutilés :

1 - La fabrication de membres artificiels.

Les ressources des pays bénéficiaires sont insuffisantes pour leur permettre de faire face même dans une faible mesure à leurs besoins. Par exemple, au printemps de 1946 en Pologne où le nombre des amputés s'élevait à 70.000, trois fabriques de membres artificiels ne pouvaient produire que 200 membres par mois. Les techniciens qui ont survécu à la guerre n'ont pas eu l'occasion de se mettre au courant des progrès techniques. L'UNRRA a fourni à la Pologne et à beaucoup d'autres pays, en petites quantités et comme modèles de démonstration, des membres artificiels, d'autres appareils de prothèse et des outils permettant de les fabriquer. Les besoins demeurent considérables. Les "fonctions consultatives" concernant les personnes physiquement déficientes ne peuvent s'exercer sans le matériel très spécial nécessaire aux démonstrations pratiques et à la formation technique.

2 - La formation professionnelle des personnes physiquement déficientes.

Une forte proportion d'invalides doivent être rééduqués professionnellement. A cet effet, l'UNRRA a fourni l'outillage et le matériel nécessaires pour équiper un nombre limité d'ateliers modèles.

IV. LES RECOMMANDATIONS DU SECRETAIRE GENERAL

En établissant les recommandations au sujet des fonctions consultatives exercées par l'UNRRA dans le domaine du service social, en vue de leur transfert aux Nations Unies, plusieurs questions ont été soulevées :

1. En raison de leur caractère improvisé, les activités du service social de l'UNRRA ont été mises à la disposition des pays assistés de façon fort inégale.

2. Des réponses aux questions du Directeur général de l'UNRRA sur les besoins futurs dans le domaine du service social, n'ont été reçues que de 8 pays sur les 14 pays assistés par l'UNRRA. De plus, ces réponses font davantage ressortir les besoins en nourriture, vêtements et autres fournitures, qu'en services sociaux.
3. La résolution du Conseil économique et social mentionne simplement un transfert de fonctions de l'UNRRA aux Nations Unies; mais il existe des formes de service social assurées par l'UNRRA qui tombent dans le champ d'activité de certaines institutions spécialisées et qui par suite, pourraient être utilement reprises par ces institutions.

Les recommandations ci-après sont présentées avec les réserves qui s'imposent et il est suggéré de laisser au Secrétaire général une grande liberté d'action pour appliquer le programme qui sera finalement adopté, quel qu'il puisse être, étant entendu que l'aide ne sera apportée que :

- 1- Si cette aide répond au désir et aux besoins du pays bénéficiaire.
- 2- Si cette aide porte sur des fonctions que le pays bénéficiaire ne peut assumer effectivement avec son personnel et ses ressources propres sans un concours international.

En outre, il est entendu que la façon dont l'assistance sera répartie entre les pays ne devra pas nécessairement être identique à la répartition actuelle, mais qu'elle correspondra aux demandes et aux besoins.

Enfin, si l'Assemblée générale en exprime le désir, le Secrétaire général entrera volontiers en consultation avec les Institutions spécialisées intéressées à certains domaines du service social pour examiner la possibilité de la reprise par ces Institutions d'une partie des activités en cause. Il se peut que les Institutions spécialisées ne disposent pas de ressources financières leur permettant d'assumer un nouveau travail de ce genre avant la cessation des activités de l'UNRRA. C'est pourquoi le Secrétaire général propose que l'Assemblée générale vote des crédits pour permettre aux Nations Unies d'entreprendre les activités qu'elle désire voir poursuivre, même si une partie de ces activités doivent être transférées ultérieurement à d'autres autorités.

LE PERSONNEL INTERNATIONAL

Le Secrétaire général estime que si les demandes des gouvernements en vue de poursuivre après le 31 décembre 1945 les plus importantes fonctions consultatives exercées par l'UNRRA, correspondent au volume du travail accompli jusqu'à maintenant dans ce domaine, il pourrait satisfaire ces demandes avec un personnel s'élevant au total à 51 conseillers et aides administratifs.

Les dépenses afférentes à ce personnel s'élèveraient à \$ 262.768 pour les traitements proprement dits, à \$ 245.921 pour les indemnités journalières, frais de voyage, cotisations à la

caisse de prévoyance et dépenses diverses, soit au total \$ 509.689. La dépense moyenne par conseiller serait sensiblement la même que celle figurant actuellement au budget de l'UNRRA pour le personnel social professionnel accomplissant des fonctions correspondantes.

Le Secrétaire général tient à préciser que les engagements individuels ne seraient faits qu'au fur et à mesure des besoins réels. Il serait fait appel aux meilleurs spécialistes.

LA FORMATION DU PERSONNEL LOCAL

Le Secrétaire général n'est pas certain que le financement des bourses pour le perfectionnement technique des assistants sociaux entre dans le cadre des fonctions consultatives et, par suite, il ne présente pas de propositions définitives pour le transfert de ces fonctions aux Nations Unies. Toutefois, il a le sentiment que le maintien des bourses accordées par l'UNRRA pour le perfectionnement technique d'assistants sociaux spécialistes des pays secourus serait d'une réelle valeur. Le crédit estimé nécessaire pour 39 bourses s'élèverait à \$ 134.550.

LE MATERIEL DE DEMONSTRATION ET DE FORMATION TECHNIQUE

Le Secrétaire général suggère qu'il est très désirable que des mesures soient prévues pour assurer :

- 1) la fourniture, en quantités limitées, de membres artificiels à utiliser comme modèles et pour les démonstrations.
- 2) l'établissement de vingt petits ateliers dotés du matériel nécessaire pour faire des démonstrations de rééducation professionnelle des personnes physiquement déficientes.
- 3) l'achat d'outils, fournitures et matériaux permettant d'équiper complètement un atelier moderne pour y montrer le processus de fabrication des appareils de prothèse en bois, en métal et en matière plastique, et de former un personnel national de techniciens.

Il faudrait que l'outillage, les fournitures et matériaux dont on dispose localement dans le pays où auront lieu les démonstrations, soient utilisés au maximum et que, seule, la partie de l'outillage nécessaire pour compléter les ressources locales et l'équipement de chaque unité soit importée.

Les provisions pour l'outillage, les fournitures et matériaux nécessaires à ces démonstrations, ainsi qu'à l'exécution du programme de formation professionnelle, atteindraient au total un montant de \$ 245.000.

Comme dans le cas des bourses pour le perfectionnement professionnel des assistants sociaux, le Secrétaire général s'en remet à l'Assemblée générale pour décider si ces fonctions et ces dépenses doivent être assumées par les Nations Unies.

LA LITTÉRATURE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU SERVICE SOCIAL

Enfin, le Secrétaire général suggère qu'une somme de \$ 5.000 soit prévue pour l'achat de livres, de brochures et d'abonnements

aux revues de service social, dans le but de faciliter la formation d'assistants sociaux. L'UNRRA est continuellement sollicitée de fournir de telles publications à des pays où la documentation technique sur les services sociaux a été détruite ou qui n'ont pas été à même de recevoir les ouvrages faisant autorité publiés pendant la guerre ou depuis la fin des hostilités.

X
X X

Lorsqu'une décision sera intervenue sur ces questions de principe et de procédure soulevées dans ce rapport, le Secrétaire général sera heureux de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale un projet de résolution.

PAYS
OU L'UNRRA
ENTRETIENT DES MISSIONS
ET
TYPES DE SERVICES SOCIAUX
AUXQUELS
L'UNRRA A PARTICIPE

5 OCTOBRE 1946

Tous les pays
portés dans ce tableau
ont reçu
des approvisionnements
de
l'UNRRA.

PAIS

ALBANIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UTTRA

Aucun personnel du service social.

Services Sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Utilise les fonds provenant des ventes des fournitures faites par L'UTTRA.

Formation de personnel du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement déficientes.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

3. Utiliser les fonds provenant de la vente des produits fournis pour la création et le développement des institutions d'assistance publique.
4. Distributions spéciales pour enfants de 2 ans.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités:

Divers

PAYS :

AUTRICHE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

3 spécialistes du service social
1 commis aux écritures

Servicos sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Conseils et consultations

Formation de personnel du service social :

Dans le pays même.

De brèves séries de cours de formation ont été prévues.

A l'étranger.

Stage de formation professionnelle dans le Royaume-Uni (un stagiaire).

Rééducation des personnes physiquement déficientes

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

1. Assistance effective
2. Assistance effective
3. Assistance effective
4. Distribution de rations alimentaires à 129.000 enfants.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités

Aide donnée sous forme de renseignements. Aide dans la préparation et la coordination de leurs programmes. Conférence de coordination de programmes.

Divers

PAYS :

BIELORUSSIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

Aucun personnel du service social

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficiantes

L'UNRRA a fourni des membres artificiels, ainsi que les machines et l'outillage nécessaire à leur fabrication.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

4. Distribution aux enfants des écoles, des hôpitaux et des institutions d'assistance publique.

Aide fournie aux institutions bénévoles
dans la préparation et l'exécution de
leurs programmes, ainsi que dans la
coordination de leurs activités.

Divers

PAYS :

CHINE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

135 spécialistes du service social appartenant au personnel de l'UNRRA et mis à la disposition de la CNPRA.
17 commis aux écritures pour le siège.
16 commis de 3^e classe pour les services extérieurs au siège.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Des conseils et consultations et une aide effective ont été fournis en ce qui concerne 1, 2, 3, 4. De plus, du personnel du service social a été prêté pour assurer la marche d'institutions gouvernementales et a participé, en tant que personnel de la CNPRA, aux travaux de cet organisme.

Formation de personnel du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Conseils et consultations. A participé à l'établissement de cours de formation professionnelle.

Stage de formation professionnelle :
16 assistants sociaux aux Etats-Unis.

Rééducation des personnes physiquement déficientes :

Du matériel et des fournitures ont été procurés ainsi que des médecins consultants pour former le personnel local dans un centre de démonstration.

Protection de l'enfance :

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

1. Des enfants sans foyer ont été placés dans des institutions d'assistance publique, d'autres ont été envoyés chez des parents, des amis.
2. Conseils et consultations.
3. Conseils et consultations.
4. Distribution de rations supplémentaires à 700.000 enfants et femmes enceintes.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Assistance effective.

Divers

Assistance aux classes laborieuses, rétablissement des activités artisanales et des industries de village. Aide pour la création et l'exploitation de restaurants communautaires. Conseils sur les soins à donner aux vieillards aveugles, sourds, muets. Assistance sous forme d'abris pour réfugiés.

PAYS :

COREE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

1 spécialiste du service social de
lère classe.
1 commis aux écritures de lère classe.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

L'UNRRA a contribué à la distribution de vêtements.

Formation de personnel du Service Social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement déficientes.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Divers

PAYS :	DOIECANESE
PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL DES MISSIONS DE L'UNRRA	9 spécialistes du service social 1 secrétaire
<u>Services sociaux</u> 1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social. 2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures. 3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social. 4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.	Conseils et consultations sur une grande échelle en ce qui concerne les 2 et 3 Par suite de l'occupation militaire, il n'a été fait aucune recommandation d'assistance sociale
<u>Formation de personnel du Service social :</u> Dans le pays même. A l'étranger.	Personnel local formé sur place Assistance effective
<u>Rééducation des personnes physiquement déficientes.</u>	Une petite partie des bénéfiques réalisés sur la vente des fournitures de l'UNRRA a été allouée pour l'achat de membres artificiels.
<u>Protection de l'enfance</u> 1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin. 2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique. 3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis. 4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants. 5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants..	4. Distribution de rations supplémentaires à 14.000 enfants.
<u>Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.</u>	
<u>Divers</u>	Commencement d'aide aux classes laborieuses. Les indigents ont reçu une aide financière sur les bénéfiques provenant des ventes des fournitures de l'UNRRA.

PAYS : PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL DES MISSIONS DE L'UNRRA	ETHIOPIE 1 spécialiste du service social 1 autre demandé 3 commis aux écritures de 2ème classe.
<u>Services sociaux</u> 1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social. 2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures. 3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social. 4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.	
<u>Formation de personnel du Service social :</u> Dans le pays même. A l'étranger.	
<u>Rééducation des personnes physiquement déficientes.</u>	
<u>Protection de l'enfance</u> 1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin. 2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique. 3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis. 4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants. 5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.	1. Conseils et consultations 2. Conseils et consultations 3. Conseils et consultations
<u>Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.</u>	
<u>Divers</u>	

PAYS : PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL DES MISSIONS DE L'UNRRA	FINLANDE Aucun personnel de service social
<u>Services sociaux :</u> 1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social. 2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures. 3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social. 4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.	Utilise les fournitures de l'UNRRA de vêtements.
<u>Formation de personnel du Service social :</u> Dans le pays même. A l'étranger.	
<u>Rééducation des personnes physiquement déficientes.</u>	
<u>Protection de l'enfance</u> 1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection en dresser la liste et en prendre soin. 2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique. 3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis. 4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants. 5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.	4. La distribution de rations supplémentaires à environ 50.000 enfants devra être assurée.
<u>Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.</u>	Echange de renseignements. Aide pour coordonner les plans d'assistance.
<u>Divers</u>	Commencement d'aide aux classes laborieuses. Les indigents ont reçu une aide financière sur les bénéfices provenant des ventes des fournitures de l'UNRRA.

PAYS : PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL DES MISSIONS DE L'UNRRA	GRECE 62 spécialistes de service social de 1ère classe 82 commis aux écritures de 1ère classe 107 spécialistes du service social de 2ème classe 117 commis aux écritures de 2ème classe
<u>Services sociaux :</u> 1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social. 2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures. 3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social. 4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.	Conseils et consultations et assistance effective en ce qui concerne 1, 2, 3, 4.
<u>Formation de personnel du Service social :</u> Dans le pays même. A l'étranger.	Cours de formation professionnelle. Aide effective et conseils donnés en vue d'assurer la continuation des cours de formation. Conseils donnés au sujet de la création d'une école de service social. Stages de formation : payés 5 assistants sociaux (4 aux Etats-Unis et 1 dans le Royaume-Uni.)
<u>Rééducation des personnes physiquement déficientes.</u>	Des fournitures, du matériel, de l'outillage et du personnel ont été procurés pour démonstrations. L'UNRRA assure la formation du personnel local.
<u>Protection de l'enfance</u> 1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection en dresser la liste et en prendre soin. 2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique. 3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis. 4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants. 5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.	(1. Conseils et consultations. 30.000 enfants secourus avec l'aide de l'UNRRA) (2. Consultations et assistance effective) (3. Consultations et assistance effective) (4. Distribution de rations supplémentaires à environ 2.000.000 d'enfants (printemps 1946). (5. 200.000 enfants en ont bénéficié.
<u>Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.</u>	Assistance effective.
<u>Divers</u>	Rétablissement des activités artisanales et des industries de village.

PAYS :

HONGRIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

1 spécialiste de service social de
1ère classe
1 commis aux écritures de 2ème classe

Services sociaux:

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisation nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Assistance effective.

Formation du personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficientes.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

4. Les approvisionnements de l'UNRRA ont été employés sur une grande échelle pour améliorer l'alimentation des enfants.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Aide apportée pour la coordination des programmes.

Divers

PAYS :

ITALIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

30 spécialistes du service social de 1ère classe.
2 commis aux écritures de 1ère classe.
33 spécialistes du service social de 2ème classe.
1 commis aux écritures de 2ème classe.

Service sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Conseils et consultations et assistance effective en ce qui concerne 1, 2, 3, 4.

Formation de personnel
du Service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Aide effective donnée pour divers cours de formation. Démonstration portant principalement sur le problème des loisirs et de l'alimentation. Conseils donnés pour la création d'une école de service social. Stage de formation : 5 assistants sociaux: (4 aux Etats-Unis, 1 dans le Royaume-Uni).

Rééducation des personnes physiquement
déficiantes.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leurs familles naturelles ou adoptives ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

1. Enfants de l'Assistance publique renvoyés dans leur famille, chez des parents ou amis.
2. Consultations et assistance effective.
3. Consultations et assistance effective.
4. En 1943, 471 enfants ont bénéficié de rations supplémentaires (mai 1946).
5. 400.000 enfants en ont bénéficié.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Assistance effective.

Divers

Populariser les repas scolaires en organisant des séances récréatives au cours de ces repas. Cours et administrations d'organisation de repas scolaires.

PAYS :

PHILIPPINES

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

Aucun personnel de service social

Services sociaux:

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

Une grande quantité de matériel scolaire (livres et brochures sur des sujets techniques) a été fourni.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficientes.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

Le Gouvernement a réservé les fournitures de lait à la distribution dans les écoles.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Divers

PAYS :

POLONNE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

4 spécialistes du service social de
1ère classe
3 commis aux écritures de 1ère classe
1 spécialiste du service social de
2ème classe
4 employés classe 2.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales de service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Conseils et consultations et assistance effective sur une grande échelle en ce qui concerne 1 et 4.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Conseils donnés pour la création d'une Ecole de service social.
Fourniture de matériel scolaire.
Stages de formation aux Etats-Unis (1 assistant social).

Rééducation des personnes physiquement
déficientes.

Protection de l'enfance :

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

1. Assistance effective.
2. Conseils et consultations et assistance effective.
3. Conseils et consultations.
4. 1.193.000 enfants ont bénéficié de rations supplémentaires.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Des fournitures et de l'outillage ont été procurés. Une société bénévole a été priée de fournir les fonds pour l'instruction du personnel.

Divers

Assistance effective.

PAYS :

TCHÉCOSLOVAQUIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

1 spécialiste du service social
2 commis aux écritures de 2ème classe

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Conseils et consultations sur une grande échelle en ce qui concerne 2 et 3.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

Aide effective donnée pour l'établissement d'un projet d'Ecole de service social.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficiantes :

Protection de l'enfance :

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

Conseils et consultations. 280.000 enfants ont bénéficié de rations supplémentaires.

5. 63.000 enfants ont bénéficié en 1946.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Il a été demandé qu'une société bénévole donne les fournitures, le matériel, les machines et l'outillage, ainsi que le personnel.

Divers

Assistance effective.

PAYS :

UKRAINE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

Aucun service social.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Le Gouvernement projette de rétablir les institutions de service social avec les fournitures de l'UNRRA et les produits de vente des produits levés par l'UNRRA.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficientes :

Membres artificiels fournis, ainsi que l'outillage et les machines pour les faire.

Protection de l'enfance :

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

600.000 enfants ont bénéficié de rations supplémentaires.

Aide fournie aux institutions bénévoles
dans la préparation et l'exécution de
leurs programmes, ainsi que dans la
coordination de leurs activités.

Divers

PAYS :

YOUGOSLAVIE

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA

Aucun service social.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

6 techniciens de la fabrication des membres artificiels formés dans le Royaume-Uni.

Rééducation des personnes physiquement
déficiantes.

L'UNRRA a fourni des membres artificiels ainsi que des matières premières et l'outillage nécessaires à leur fabrication.
Egalement un appareil de physiothérapie : prix 540.000 dollars.

Protection de l'enfance :

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

4. Le Gouvernement désire assistance pour établir programme.

Aide fournie aux institutions bénévoles dans la préparation et l'exécution de leurs programmes, ainsi que dans la coordination de leurs activités.

Divers

PAYS :

OBSERVATIONS

PERSONNEL DU SERVICE SOCIAL
DES
MISSIONS DE L'UNRRA.

Le personnel de service social a donné des conseils et des consultations et organisé des démonstrations et aide où ils forment des assistants sociaux. En Chine le personnel de service social a été mis à la disposition de l'UNRRA et par suite participé aussi à l'exécution des programmes.

Services sociaux :

1. Réorganisation des institutions et des organismes du service social.
2. Aide en vue d'assurer une distribution équitable des fournitures.
3. Etablissement de plans d'organisations nationales locales du service social.
4. Rétablissement et développement des institutions d'assistance et des camps.

Formation de personnel
du service social :

Dans le pays même.

A l'étranger.

De nombreux livres et brochures ont été fournis à différents pays pour les cours de formation professionnelle. Les Gouvernements polonais, tchécoslovaque, chinois, grec et italien ont demandé des facilités supplémentaires pour envoyer des stagiaires à l'étranger.

Rééducation des personnes physiquement
déficiantes :

La RSS d'Ukraine et la Yougoslavie envisagent des plans de formation professionnelle. Plusieurs pays ont reçu une documentation technique.

Protection de l'enfance

1. Rechercher les enfants perdus abandonnés et sans protection, en dresser la liste et en prendre soin.
2. Améliorer le niveau des institutions d'assistance publique.
3. Aider les enfants dans leur famille naturelle ou adoptive, ou placés dans les institutions qui les ont recueillis.
4. Assurer des rations supplémentaires aux enfants.
5. Instituer des camps de vacances et des colonies d'enfants.

Tous les pays manifestent de l'intérêt pour les programmes d'aide aux enfants, et mettent en application, par leurs propres ressources et avec l'aide de l'UNRRA, différents programmes d'assistance à l'enfance. C'est à différents titres que l'assistance donnée par l'UNRRA a été demandée. Certains pays n'ont demandé que des approvisionnements, d'autres ont demandé en plus du matériel, de l'outillage et une aide sous forme de service de consultations par du personnel de service social. Pratiquement tous les pays ont prévu des rations, système alimentaire supplémentaire pour les enfants.

Aide fournie aux institutions bénévoles
dans la préparation et l'exécution de
leurs programmes, ainsi que dans la
coordination de leurs activités.

L'aide fournie aux sociétés bénévoles a revêtu différentes formes; dans certains pays, des renseignements ont été fournis et une aide a été apportée par l'UNRRA en matière de logement, de ravitaillement, de transport etc.. Dans d'autres pays, l'UNRRA a aidé les sociétés bénévoles à élaborer et coordonner leurs programmes d'action.

Divers